TURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. Les rallyes organisés par SAVANE L'assemblée générale d'avril 2022 à fixé le montant de cette cotisation à 23 euros pour l'année 2023. Elle est exigible au 1er janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

M., Mme, Mlle	Je soussigne(e) M., Mme, Mlle		
NOM:	NOM:		
PRENOM:	PRENOM:		
ADRESSE COMPLETE:	ADRESSE COMPLETE :		
PAYS:	PAYS:		
TELEPHONE:	TELEPHONE :		
TELEPHONE MOBILE :	TELEPHONE MOBILE :		
E-MAIL:	E-MAIL :		
Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2023.  Date :	Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2023.  Date :		
Signature	Signature		

Mon (mes) enfant(s) IM076160001 d'adhérent N° d'adhérent d'adhérent Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2023.

Je règle ma (	mes	) cotisation	(s	) soit :	

23 € x ...... adultes = ..... + 1 € x ..... enfants =



Par chèque bancaire ou postal, ou virement\* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 6 Chemin de l'Antenne - LES ESSARTS - 76530 Grand-Couronne (France).